



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt création

Question écrite n° 46889

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur les difficultés d'application du crédit d'impôt dans le secteur des métiers d'art. En effet, les contentieux relatifs au crédit d'impôt toucheraient environ 500 entreprises, les contrôles se soldant souvent par des demandes de remboursement des sommes perçues sur deux, trois ou quatre exercices ; sommes que la plupart des artisans ne sont pas en mesure de verser dans les délais alloués. En outre, le bulletin officiel des impôts du 25 septembre 2013 est venu limiter davantage le périmètre du crédit d'impôt en excluant du dispositif, pour des raisons uniquement comptables, les entreprises dites prestataires de services. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46889

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13363

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)